

# DÉCHETTERIE

## DÉPÔT POUR LES PROFESSIONNELLS



COMMUNAUTE  
DE COMMUNES

Pays de  
Mirepoix



À partir du 04 novembre 2025,  
l'accès à la déchetterie intercommunale  
sera payant pour tous les professionnels.

## Un badge pour accéder à la déchetterie

Pour des raisons de sécurité, l'accès au dépôt est strictement réservé aux **professionnels munis d'un badge nominatif** (*hors dépôt ponctuel*).

Le badge et l'inscription sont à réaliser à l'accueil du siège de la **Communauté de Communes** : 30 Cours du Maréchal de Mirepoix - 09500 Mirepoix.

## En tant que pro, je m'engage à :

- ☒ Exercer mon activité de manière permanente sur une commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix ou une commune ayant signé une convention de participation.
- ☒ Fournir un extrait Kbis et réaliser mon inscription à la CCPM.
- ☒ Signer la convention d'accès à la déchetterie pour les professionnels.
- ☒ Payer mon abonnement obligatoire :
  - 45 € par an (*abonnement annuel*) et récupérer mon badge d'accès à la déchetterie à la CCPM,
  - ou 10 € par passage (*dépôt ponctuel*).

*En cas de chantier ponctuel sur une commune éligible, un professionnel extérieur peut être exceptionnellement autorisé à déposer, moyennant le tarif ponctuel de 10 € pour l'accès au site, sous réserve de fournir un justificatif de l'identité juridique de l'entreprise.*

- ☒ Peser tous les déchets déposés sur le site (*payant ou non payant*).

# Utilisation de la déchetterie

- 1 Je badge à l'entrée,
- 2 Je pèse mes déchets,
- 3 Je décharge,
- 4 Je pèse à vide,
- 5 Je valide et signe mon bon de pesée,
- 6 Une facture me sera adressée. Pour les apports ponctuels, je paye directement par CB.

**À noter** : Les professionnels du bâtiment peuvent vider leurs déchets gratuitement via l'éco contribution soit chez les fournisseurs de matériaux soit chez les professionnels de gestion des déchets.

## Horaires

-  **Ouverture du mardi au samedi**  
8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45  
Fermeture tous les lundis de l'année

*Horaires d'été à définir.*

-  06.62.88.47.39 ou 05.61.68.13.02

-  Les communaux de Terride – Route de Carcassonne  
09500 Mirepoix



# Tarifs pour 2025

|                                                           | Prix en € /Tonne                |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Cartons                                                   | GRATUIT                         |
| Ferraille                                                 | GRATUIT                         |
| Déchets verts et Bois catégorie 2 et 3                    | 72.23 €                         |
| Bois catégorie 1 (palettes)                               | 32,00€                          |
| Tout venant, déchets en mélange                           | 349,06€                         |
| Gravats (volume limité à 1 tonne)                         | GRATUIT                         |
| Gravats (briques – tuiles- béton)                         | 171.28                          |
| Amiante                                                   | Refusée pour tous               |
| Pneumatiques                                              | 335,43€                         |
| Toxiques                                                  | Refusés pour les professionnels |
| DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) | 298,83€                         |





# LE BADGE



Il vous permet :

➤ d'ouvrir les **bornes d'apports volontaires**,



➤ d'ouvrir la barrière et d'accéder à la **déchetterie**.



## DÉCHETTERIE

À partir du 04 novembre 2025,  
le badge sera obligatoire pour accéder  
à la déchetterie intercommunale à Mirepoix.